



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLE D'ÊTRE INTÉRESSÉES

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 02-03-2023 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Lors de la séance tenue le 21 mars 2023, le conseil municipal a adopté le **projet de règlement numéro 02-03-2023 sur la démolition d'immeubles**.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mercredi 26 avril 2023, à 19 h 30, dans la salle Jean-Paul-Carières au 281, montée Saint-Vincent à Saint-Placide. Au cours de cette assemblée, la Municipalité expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer exclusivement sur les dispositions du projet de règlement.

Ce projet de règlement a pour but de régir la démolition d'immeuble patrimonial. Il confie au comité de démolition le pouvoir d'autoriser ou de refuser une demande qui lui est soumise.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité au www.saintplacide.ca. Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec le Service du greffe au 450-258-2305 afin d'obtenir une copie de ce projet.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Lise Lavigne Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lise Lavigne, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Placide, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Municipalité et avoir affiché ledit avis sur le tableau d'affichage du bureau municipal entre 13 h et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-trois.

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière